



MAIRIE
DE

SAINT MARTIN L'ARS - 86350

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 juin 2016

L'an deux mil seize, le 2 juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin l'Ars, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Xavier DIOT, Maire.

Présents : M. Xavier DIOT, Alison MCDONAGH, Patrick VIGNAUD, Nathalin CLEUET, M. François VIVION, Aurélie Renoust, Edmond BERNARD

Absents : M. Vincent PIERRE, Bruno BAUDOUIN, Annick BIGUET,

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Mme Alison McDONAGH

Date de convocation : 27 mai 2016	Nombre de conseillers municipaux :
Date d'affichage : 27 mai 2016	- en exercice : 10
	- présents : 7
	- votants : 7

Le Conseil Municipal accepte le compte rendu de la réunion précédente.

Ordre du jour

1. Travaux sur le réseau d'assainissement collectif
2. Demande de subvention pour voyage scolaire Mme Gwozdz

Questions diverses

DELIBERATION 2016-28 : Travaux sur le réseau d'assainissement collectif

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'étude diagnostic de l'assainissement collectif par l'entreprise IRH et leurs conclusions, des travaux sont à envisager comme démontré lors de précédents conseils municipaux.

Le Syndicat Eaux de Vienne a repris les conclusions et a présenté un estimatif des travaux à envisager afin de réduire les volumes d'eaux claires parasites et de fiabiliser le transfert des effluents vers la station d'épuration. Leur rapport présente 3 points importants à envisager.

Le montant des travaux estimés s'élève à 155000.00€ HT soit 186000.00€ TTC. Le syndicat Eaux de Vienne se propose de prendre la maîtrise d'œuvre à hauteur de 8500.00€ HT, selon une convention définie.

Mme Aurélie Renoust explique que l'étude transmise par l'entreprise IRH différencie les problèmes du réseau et les objectifs à avoir sur ce même réseau.

Monsieur le Maire informe que Eaux de Vienne a établi des travaux sur 3 zones : les Maladries et la rue de la Croix pour un montant de 52000€ HT avec une intervention sur la voirie, et 40 000€ HT sans l'intervention sur la voirie ; et au niveau de la coopérative pour un montant de 57 000€ HT.

Le problème majeur est la quantité d'eau usées et pluviales infiltrée dans le réseau qui entraîne une sur utilisation des pompes et une eau déjà bien diluée arrivant à la lagune.

L'agence de l'eau subventionne ces travaux à hauteur de 68% pour la période 2016-2017.

Le Conseil Départemental peut subventionner jusqu'à 20%.
Il est rappelé que le total des subventions ne peut dépasser 80% du montant hors taxe des travaux.

L'estimation des coûts de cette opération est précisée par Eaux de Vienne :

Montant estimé des travaux	140 000.00€ HT
Maîtrise d'œuvre	8 500.00€ HT
Divers et imprévus	6500.00€ HT
Montant de l'opération	155 00.00€ HT
	186 000.00€ TTC

Mme Aurélie Renoust estime que le Conseil Municipal doit identifier ses objectifs. Soit réparer les tuyaux cassés, soit limiter la quantité d'eau (normalement 16m3 au lieu de 600m3 actuellement) allant à la lagune afin de limiter le travail des pompes pour un montant d'environ 50 000€.

M ; Nathalin Cleuet demande si les travaux ne pourraient pas s'étaler sur plusieurs exercices.
Mme Aurélie Renoust indique qu'il est possible d'engager un marché public à tranches avec un délai d'accord pour les tranches conditionnelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité

- **d'engager** un marché publique à tranches en identifiant la tranche ferme les points 1 à 14 selon la conclusion de l'entreprise IRH et deux tranches conditionnelles, les Maladries (points 18-19) et tout le reste (point 15 à 17).
- **de solliciter** l'aide financière du Conseil départemental et de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de l'opération
- **de confier** la maîtrise d'œuvre de cette opération à Eaux de Vienne-Siveer pour un montant de rémunération de 8500.00€ HT

DELIBERATION 2016-29 : Demande de subvention pour voyage scolaire **Mme Gwozdz**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réception d'un courrier de Mme Gwozdz domiciliée 9 rue des tilleuls 86350 St Martin L'Ars, sollicitant une aide financière pour le voyage scolaire effectué à Pairs du 18 mai au 20 mai 2016 par son fils Allan, élève en 1^{ère} au Lycée André Theuriet à Civray.

Le Lycée a fourni un certificat administratif notifiant la participation des familles pour le voyage s'élevant à 170.00€.

Il est rappelé qu'une aide plafonnée à 150€ par enfant par an peut être accordée aux familles habitant la commune, dans le cadre de voyages scolaires après étude du plan de financement transmis par l'établissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité:

- **d'accorder** une subvention de 150€ à Mme Gwozdz pour le voyage scolaire de son fils Allan.

Questions diverses

Recensement de la population

Le recensement de la population se déroulera du 18 janvier au 19 février 2017. Il sera effectué par la secrétaire de mairie.

Délégué PLUI

Dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, un élu de chaque commune devra siéger et représenter la commune.

Le Conseil Municipal désigne Mme Aurélie Renoust délégué de la commune de Saint Martin L'Ars pour le PLUI au sein de la Communauté de Communes du Montmorillonnais.

Courrier EIRL Jozef

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal d'un courrier de l'entreprise EIRL Jozef. Cette dernière sollicite la possibilité d'apposer un panneau publicitaire sur l'aire de loisirs du Pont Creusé. Elle souhaite également pouvoir disposer un panneau publicitaire lors du concert des heures vagabondes.

Concernant le premier point, le Conseil Municipal constate qu'il n'y a aucune publicité pour quel qu'entreprise que ce soit sur l'aire de loisirs. La seule signalétique mise en place concerne le restaurant du Pont Creusé dont c'est le lieu d'activité. Il est par ailleurs souhaité que seules les informations liées à la réglementation du plan d'eau puissent être diffusées. Par conséquent le Conseil Municipal émet un avis défavorable à la demande de l'EIRL Jozef.

Concernant le concert des heures vagabondes, il sera mis à disposition de tous les commerces de bouches de la commune un support sur lequel chaque entreprise pourra apposer son panneau publicitaire.

Fin de la réunion 22h45